

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 241

présenté par

Mme Louwagie, M. Sermier, M. Door, M. Emmanuel Maquet, Mme Audibert, M. Grelier,  
Mme Trastour-Isnart, M. Benassaya, Mme Kuster, M. Ravier, M. Pauget, M. Perrut, M. Ramadier  
et M. de Ganay

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« tâche ponctuelle »

les mots :

« prestation de service d'une journée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les termes « tâche ponctuelle » ne sont pas suffisamment précis et laissent planer un doute quant à l'application ou non du passe vaccinal à ces prestataires extérieurs venant réaliser une courte « mission » dans l'établissement soumise à cette obligation.